L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 2 JUILLET 1873. 24me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 2 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à l'entrepôt No 74, rue Ste-Anne —Fonds de groceries—Aussi, au No 22, rue St-Louis, un lot de meubles.

Par Hofman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie : —bons fins.

ATTENTION !

Le shérif procédera aujourd'hui aux ventes à l'encan ci-après :

1° A 10 1/2 heures A. M., en son entrepôt, No 74 rue Ste. Anne, entre celles Royale et Bourbon, Lourième District—groceries, liqueurs, meubles, &c. Aussi un grand coffre-fort.

2° A 5 heures P. M. sur les lieux, No 22 rue St. Louis entre celles Chartres et de la Vieille Levée, même District—Meubles, &c. Voir aux annonces.

Le Duel d'Hier.

MORT DU JUGE WM. COOLEY.

Il n'était question, hier matin, en ville, que du duel qui devait avoir lieu entre le colonel Barnwell Rhett, rédacteur en chef du *Picayune*, et M. Wm Cooley, ex-juge d'une des Cours de District et l'un des avocats du pseudo-juge Hawkins, dans le procès de ce dernier contre le *Picayune*. Vers midi le bruit s'est répandu que le juge Cooley avait été tué et cette nouvelle n'a pas tardé à être confirmée.

Le cartel avait été envoyé vendredi dernier par M. Rhett à son adversaire à la suite d'une note offensante publiée par ce dernier dans le *Republican* et le *Times* le matin même, mais la rencontre avait été retardée à la demande du juge Cooley qui avait des engagements professionels urgents à remplir. Le jour de la rencontre avait été fixé à mardi et il avait été convenu que le combat aurait lieu hors de l'Etat. L'arrestation des deux adversaires et leur mise sous caution par suite d'un affidavit fait par un officier de police, opérèrent un changement dans ces plans.

Hier matin, les principaux, leurs témoins et leurs chirurgiens sont partis par le train de huit heures du chemin de fer du Mobile et se sont arrêtés à la station Montgomery, à cinq milles avant le village de la Baie St-Louis. Il était près de dix heures.

La station était isolée dans les bois, les témoins choisirent pour terrain une clairière à environ deux cents yardes de là, et, quelques minutes après les deux adversaires étaient en présence. L'arme choisie était le fusil de chasse, ancien système, se chargeant par le canon, la distance 40 pas. Un seul coup devait être chargé. Le commandement fut celui aux témoins de M. Rhett. Le premier feu n'ayant pas eu de résultat, les armes ont été rechargées et le commandement a été donné de nouveau. Les adversaires ont tiré simultanément. M. Rhett n'a pas été atteint, mais le juge Cooley est tombé sur le côté et il a expiré une minute ou deux après être tombé. Il a dit en mourant : "I am shot through the breast."

Les témoins du colonel Rhett étaient le major Charles Ronan et le docteur Brunskeux de M. Cooley étaient le colonel Geo W. Carter et le major McRae Selph.

Le docteur Chopin, qui avait accompagné le colonel Rhett, et le docteur Bruns se sont avancés vers le blessé dès qu'ils l'ont vu tomber, mais ils ont immédiatement reconnu que leurs soins étaient inutiles. La balle est entrée dans la poitrine, au-dessous de la dernière côte, a passé sous le cœur et est ressortie du côté droit.

Le corps du juge Cooley a été placé sur un tarcanard improvisé et rapporté en ville par le train qui arrivait à quatre heures. Il a été déposé provisoirement à l'hôpital Louisiane, et a été plus tard enlevé par les soins de la famille du défunt.

Le colonel Rhett ne s'était jamais battu en duel. Le fusil dont il s'est servi avait été acheté à une heure du matin chez un armurier, les témoins de M. Rhett ayant été jusque là sous l'impression qu'on devait se servir de fusils se chargeant par la culasse.

L'affaire sur le terrain, s'est passée suivant toutes les règles et, toutes les convenances usitées en pareil cas.

Voici, maintenant, en quelques mots, la cause du duel.

On connait déjà le rôle joué par le juge Cooley comme l'un des avocats de M. Hawkins dans l'affaire de ce dernier contre le *Picayune*.

Dans le numéro du mercredi 25 juin du *Picayune* a paru un article où il est dit que le juge Cooley est sorti des faits de la cause et qu'il a, à tort, prétendu que ce journal n'a jamais attaqué le bureau des retours mais a pris seulement Hawkins à partie. Les déclarations du juge Cooley, à cet égard, sont qualifiées en ces termes " malicious and wilfully false."

Le jour même, le juge Cooley a écrit au colonel Rhett pour se plaindre de ces appréciations: sa lettre se termine ainsi :

Vous prétendez que le *Picayune* avait à plusieurs reprises, dénoncé le Bureau des Retours avant votre article contre le juge Hawkins, en 23 février 1873. Or, monsieur, je défendais le juge Hawkins contre une accusation de "perfidie", "parjure" et "criminalité" en relation avec les travaux accomplis par moi comme membre du Bureau des Retours, et j'ai saisi l'occasion de dire au juri que le *Picayune* n'avait jamais d'accusation de ce genre contre aucun autre membre du Bureau. Je répète maintenant mon langage et je vous fais cette proposition : Si vous pouvez trouver et me montrer, dans aucun numéro du *Picayune*, les mots "perfidie", "parjure" et "criminalité" appliqués à aucun autre membre de ce Bureau, je reconnaîtrai publiquement que j'ai eu tort, et vous ne le pouvez pas, vous reconnaîtrez que vous devez contredire votre rapport.

W. H. COOLEY.

M. Rhett a fait la réponse suivante à cette proposition qui équivalait à demander au rédacteur du *Picayune* de fournir lui même de nouvelles armes à ses adversaires pour lui inventer de nouveaux procès ou dommages et intérêt :

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1873.

Monsieur :—J'ai reçu votre communication de ce jour. Les remarques du *Picayune* auxquelles vous faites allusion n'étaient une réponse à une portion de votre discours qu'on était citée. Vous affirmiez quelle dans le mois de décembre, ni dans celui de janvier, le *Picayune* n'avait parlé des opérations du bureau Lynch des retours, et dit résultat prociamé, et que j'avais omis de mentionner tous les membres du bureau autres que le juge Hawkins. J'ai contesté ces assertions et j'en ai appelé aux basses du *Picayune* pour démentir ce que vous avez dit.

Ce n'est pas mon affaire de trouver et de vous montrer ce que les basses contiennent. Ce qui a été publié au sujet du bureau Lynch des retours pendant ces deux mois est facilement trouvé par vous, et toute confession que vous jugerez à propos de faire sera reçue comme il conviendra.

Jusqu'ils, etc.,

B. B. RHETT, Jne.

Après avoir reçu cette lettre, le juge Cooley a fait paraître dans le *Republican* et le *Times* une note dans laquelle il reproduit la correspondance échangée et qu'il termine ainsi :

Je publierai verra, par la correspondance qui précède, que j'ai fait une offre loyale, honnête et virile au colonel Rhett, savoir : de reconnaître publiquement que j'avais eu tort s'il pouvait montrer par ses lassos que du 12 décembre 1872 au 23 février 1873, le *Picayune* n'était servi envers aucun membre du bureau Lynch, autre que le juge Hawkins, des termes "perfidie," "parjure" et "criminalité," pourvu qu'il consentit à admettre qu'il avait parlé incorrectement dans l'article d'hier matin, S'IL NE POUVAIT PROUVER CE QUE JE MAINTIENS. Le vaillant et véridique colonel élude la question dans sa lettre et me renvoie tranquillement aux lassos de son journal du 12 décembre 1872 au 23 février 1873. J'avais déjà examiné ces lassos et je savais que le colonel Rhett ne pouvait prouver que j'avais mal représenté le cas du *Picayune* ; et je présume que le colonel Rhett a employé les vingt-quatre heures de délai qu'il a réclamées et qui lui ont été accordées pour répondre à ma lettre, à examiner lui-même ces lassos ; et qu'après s'être convaincu qu'il était bien pris, il a refusé la propositon que je lui ai faite.

Le colonel Rhett ayant écrit dans le *Picayune* que j'avais fait au juri des accusations qui étaient "malicious and wilfully false," et ayant subséquemment refusé mon offre loyale, honnête et honorable pour décider lequel de nous était correct, je le dénonce publiquement au peuple de la Nouvelle-Orléans comme un lâche calomniateur, un homme qui a laissé délibérément et méchamment, qui a recouru artificieusement aux faux-fuyants, et, en outre, comme un parfait fanfaron (an unmitigated calumniator, a deliberate and willful falsifier, an artful dodger, and, withall, a thorough-paced braggart.

W. H. COOLEY.

Immédiatement après avoir eu connaissance de cette lettre, le colonel Rhett a envoyé trouver M. Cooley. On a vu plus haut le résultat de la rencontre.

Le juge Cooley avait fait partie de la pseudo-convention réunie par le général Banks pour la reconstruction de la Louisiane : il y remplissait la paroisse de la Pointe Coupée. En 1870, il avait été élu, comme candidat démocrate, juge de la Sixième Cour de District, et il avait exercé ces fonctions jusqu'à la dernière élection.

Le Nouveau Mouvement.

Nous recevons d'un Louisianais éminent dont le nom est justement populaire, la lettre suivante, que nous soumettons à l'attention de nos lecteurs comme nous l'avons fait pour toutes les communications relatives au nouveau mouvement, qui nous ont paru dignes d'être publiées.

St-Martinville, le 26 juin 1873.

A Monsieur l'Editeur de l'*Abeille* :

Monsieur,

Je prends la liberté de vous adresser quelques lignes concernant la réunion, aussi importante qu'inattendue, laquelle assistaient, il y a peu de jours, des représentants des races et des partis qui se disputent le pouvoir en Louisiane.

Mon but, veuillez le croire, n'est pas de critiquer ou de blâmer : si, un instant, j'en avais eu l'intention, le blâme et la critique se seraient arrêtés devant la plupart des noms qui ont été publiés.

J'ai réfléchi pour arriver à croire : j'ai cherché des raisons pour penser comme des hommes qui aiment la Louisiane et que je respecte ; cette croyance dissipée, ces raisons cherchées, je ne les ai pas trouvées.

En existe-t-il ? j'en doute, et, malgré moi. Il n'y a, c'est ma conviction, qu'une égalité que l'on puisse imposer ; c'est l'égalité politique. L'égalité sociale n'a jamais été, ne peut pas être imposée.

Ce privilége est une des conquêtes de l'ignorance, de l'éducation, du mérite. Vous marchez vers le premier rang et vous l'atteignez, non par l'ordre d'une législature ou d'un tribunal, mais par vos efforts, en suivant la route tracée.

Arrivé à ce rang, à quelque race que vous appartenez, en dépit de la législation la plus arbitraire, vous ne reconnaissez ni ne reconnaîtrez comme égaux que ceux qui ont parcouru la même route que vous.

Forcer l'égalité,—fut ce même en ce qui regarde la classe de couleur,—on la détruit de cette classe disparaît laquelle il n'y a pas de portes qui se fermeraient,—n'est-ce pas l'abaisser, abaisser ses enfants, abaisser sa famille !

Que va-t-on faire ? Il n'y a pas de levier capable de porter l'ignorance au sommet ; faudra-t-il incliner le sommet jusqu'à l'ignorance ? Au lieu de relever en haut, d'appeler ceux qui sont en bas, de les inviter, les aider à monter ira-t-on les rejoindre en se précipitant de la crête à la base !

Ne serait-ce pas une erreur ! Ne serait-ce pas vouloir effacer, pour être malgré Dieu, ces indélébiles distinctions, ces imperissables différences qui font partout les classes ! Ne serait-ce pas renverser l'ordre naturel et proclamer que la société n'a le droit de s'élever qu'en masse et jamais en détail ?

Il y a, ici comme ailleurs, des exceptions qui sont arrivées à une station très avancée. Abaissez le dernier obstacle, l'obstacle qui sépare de leur destination ; mais, aussitôt qu'elles auront passé, levez la barrière et protégez ces exceptions elles-mêmes contre une égalité qui serait pour elles un malheur, une iniquité, un mauvais souvenir.

Qu'importerait à ceux qui ont vu pâlir et presque disparaître pour eux les distinctions d'autrefois, ce privilége égalitaire qui les confondrait encore avec ceux qui, en étendant la main vers le passé, touchaient à la barbarie ? Ou seraient-ils responsables le prix de leurs efforts, de leur lutte, de leur succès ?

L'intérêt de l'Etat, me répondra-t-on, commande cette alliance : alliez vous à l'élite, à ce qu'il y a d'honnête dans la classe de couleur, et les masses abandonneront l'élite, et *le carpet-bagger* et le *scalawag* resteront les maîtres politiques de ces masses. Il faudrait donc offrir ou accepter l'égalité exceptionnelle, non comme une spéculation politique, mais encore comme un acte de justice.

Les droits, comme la plante, naissent, grandissent et meurent sous l'influence soit de lois pétries par une législature, soit sous l'influence de ces lois sacrées qu'aucune puissance humaine ne peut changer. Semez : le grain brisera le sol, produira la tige et la feuille, la fleur et le fruit. L'égalité avant l'épreuve, sans la culture, ce serait la feuille avant la tige, le fruit avant la fleur.

Les actes des anglais ne croissent pas en un jour.

Abolissez les portes de vos établissements, devos églises, de vos écoles, de vos théâtres ; annoncez que ces lieux sont ouverts au monde entier, et vous ne tarderez pas à vous demander si la malédiction du ciel les a frappés, si c'est la mort qui garde ces seuils détruits et désertés.

Admettons le droit à la propriété, reconnaissez qu'une enseigne est un droit, affecter la valeur, élargissez les prétentions de ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas acquérir, et la civilisation reculera devant l'ignorance, la cupidité, le mépris de tout crime.

Pour arracher la Louisiane à l'incapacité et à la corruption, il ne faut que l'union de ses fils. Sans cette union, sans le sacrifice de ces mille et une aspirations particulières qui nous ont séparés—malgré les communes les plus extravagantes, malgré les traités d'égalité sociale et politique,—la Louisiane sera perdue pour nous, réduite à la mendicité, à jamais dégradée.

Je le répète : il n'y a pas, au nous, le plus léger soupçon contre le patriotisme de ceux qui ont proposé l'égalité ; mais, en échange de cette égalité proposée, quelle promesse, quelle garantie a-t-on obtenues ? Un détruit l'espoir d'une immigration blanche, et l'autre immigration va remplir notre Etat de ceux qui, dès qu'ils auront acquis l'ascendant numérique, ne consentiront pas à partager et nous dicteront le choix entre l'exil et la plus entière, la plus brutale domination.

Je demande, avec considération, monsieur, votre serviteur respectueux.

A.....

BANQUE D'AMERIQUE.—Cette Banque vient de déclarer, pour les six derniers mois, un dividende de 10 pour 100, payable aux actionnaires à partir du 7 juillet. C'est encore là un de ses succès extraordinaires annonçant tout à la fois une grande habileté de direction et une sûreté d'opérations des plus rares. Jamais banque n'a joui à un plus haut degré de la confiance des capitalistes, et jamais banque, sans doute, n'en a été plus digne.

BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE.—Nous publions dans nos colonnes le bilan de la banque Nationale de la Louisiane pour les six mois finissant le 30 juin 1873. On verra que la situation de cette institution monétaire est très florissante. Les dépôts s'élèvent à plus de deux millions de dollars et la banque a réalisé en six mois un profit net de douze et demi pour cent du capital qui est de un million. La banque a toujours en caisse une forte réserve pour les éventualités. Les chiffres quelques publions montrent que l'administration des affaires de cette banque est très habilement conduite. La direction a adopté un dividende de cinq pour cent sur le capital-actions, ce dividende est payable sur demande à partir du sept juillet.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION. —Les membres de cette Compagnie sont convoqués pour lundi 14 juillet, de midi à deux heures, afin de procéder à l'élection annuelle des directeurs. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

LOUAGE DE MAISONS.—MM. Walton, Davis et Freret, agents pour la vente des immeubles, rue du Camp, 30, annoncent que leur régistre pour le louage de maisons, magasins, pour l'année 1873-74, est ouvert pour l'inscription des propriétés depuis le 1er juillet. En conséquence, les propriétaires qui ont des maisons à louer feraient bien de ne pas négliger cette excellente occasion d'annonces. MM. Walton, Davis et Freret, qui sont en même temps encanteurs, ont une grande expérience dans cette branche d'affaires, et leurs relations sont fort étendues. Ils feront aussi des collections de loyer, et s'occuperont de réparations, d'assurances et de payements de taxes, si on le désire.—Voyez l'annonce.

—Une lettre de province arrivée le 10 juin à Versailles portait cette suscription :

"A Sa Majesté Mac-Mahon, Président de la République française."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous apprenons que le malheureux Cook, qui a été arrêté dans l'après-midi de dimanche, accusé du meurtre de sa femme, a été assommé à coups de club avant d'être conduit en prison, par deux policiers, apparemment peu patients de leur nature, et qui semblent ne pas connaître l'étendue de leurs pouvoirs.

Nous entendons souvent de pareilles plaintes contre ceux qui devraient être les gardiens de la paix et qui ne sont que trop disposés à se porter à des voies de fait sur la personne des prisonniers qu'ils arrêtent.

Tous ces actes de violence, toutes ces cruautés, retombent jusqu'à un certain point sur le surintendant Badger, en sa qualité de chef de la police métropolitaine, qui autorise tacitement des abus aussi monstrueux.

Le pseudo-juge Lynch ne s'est pas encore prononcé, relativement à la demande d'une nouvelle audition de cause dans l'affaire de Hawkins contre le *Picayune*. Malgré les déclarations des jurés qui avoient avoir été influencés, il paraît disposé à maintenir le verdict qui condamne l'association du *Picayune* à payer $16,000 au pseudo-juge Hawkins.

M. Lynch a donné à entendre qu'il se déciderait aujourd'hui.

Le juge F. N. Martin, de la paroisse Jefferson, fatigué de la petite guerre qu'il a dû à soutenir contre un juge de paix de Carollton, et des accusations qui pleuvent sur lui, a jeté hier l'hermine aux orties, renonçant pour toujours à la magistrature.

On attribue la cause de la démission de M. Martin, à un procès qui se plaide en ce moment devant le juge Parlée. Il paraît que l'ex-juge est accusé de corruption. *Inde iræ !*

M. Léon Bertoli, président de la Compagnie "Hope Hook and Ladder No 4," du département de l'incendie, a présenté, hier après-midi, une médaille d'honneur, en or, à M. Patrick Egan, un membre de la Compagnie, pour le récompenser d'avoir placé 1,100 billets pour le grand festival donné dernièrement aux Fair Grounds, et une seconde médaille, en argent, à M. Henry Andry, qui a placé 700 billets.

Les braves pompiers se sont réunis alors à leur quartier général, où les attendait un excellent souper.

Nos remerciements aux officiers de No 4 pour leur invitation cordiale.

Le corps du malheureux Sylvain Naudet, qui a été écrasé dimanche soir par le char No 56 de la ligne des rues Remparts, Esplanade et Bayou, au coin des rues Carondelet et Bayou, a été identifié hier matin par une tante de la victime, demeurant au No 32 de la rue Trémé.

Les voleurs sont partis, apparemment, pour les villes d'eaux depuis quelques jours, car c'est à peine si l'on entend parler à des intervalles très éloignés de quelques relâchements appartenant à cette honorable confrérie.

Un citoyen de la pègre est entré cependant, dimanche soir, dans la grocerie de M. Manuel Abascal, située au coin des rues Tyler et Verteuil, et a réussi à soutirer quatre dollars à la caisse du propriétaire et à enlever quinze livres de beurre d'un petit baril.

Le juge Thomas Tucker ont été moins heureux que le premier, car ils ont eu la mauvaise fortune de se faire arrêter hier matin.

D'après le Rapport de l'Hôpital de Charité, pendant la semaine qui finit hier, il a été admis à cette institution 241 malades (213 hommes et 102 femmes.)

Renvoyés guéris—363 hommes et 76 femmes.

Morts—43 hommes et 17 femmes.

En Traitement, au 1er juillet, 342 hommes et 148 femmes.

Au nombre des malades admis à l'hôpital, on compte 176 étrangers et 166 nés aux Etats-Unis.

Deux hommes, nommés l'un, William Hutchinson, et l'autre William Moran, se sont pris de querelle lundi soir, vers minuit, sur le Bassin, entre les rues Gravier et Perdido. Le premier a reçu deux coups de couteau. L'un à la hanche et l'autre au côté gauche, et a été grièvement blessé. Son adversaire, William Moran, a été incarcéré.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE. — Le Conseil municipal se réunit à midi sous la présidence du maire Wiltz. Tous les fonctionnels des administrateurs sont occupés.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport et la séance comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont adoptées sans difficulté.

M. Schneider, administrateur du département des finances, demande un congé à partir du premier juillet jusqu'au premier du mois de septembre prochain. Le congé lui est accordé à l'unanimité.

Une résolution est adoptée, autorisant l'administrateur du département des finances à payer une certaine somme, en fonds d'améliorations, à la Compagnie du gheminu de fer portatif de la Louisiane, pour avoir construit le canal de la rue du Canal, de Claiborne à St. Patrick.

Le Conseil s'ajourne après quelques débats insignifiants.

TEMPERATURE.—1er juillet 1873.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien, Fahrenheit. Centigrades.

6 A. M.	79	27
12 M.	93	34
3 P. M.	93	34
6 P. M.	90	32

HOME MUTUAL SAVING'S BANK.—Une annonce insérée dans nos colonnes dit que l'ouverture de cette nouvelle institution financière se fera lundi prochain, 6 de juillet. Ses bureaux, situés au No. 71 de la rue du Camp, entre le Commercial Place et la rue Poydras, seront ouverts au public de 9 à 3 heures.

M. Joseph Raymond, le président, et M. Geo. W. Byrne, le caissier, assistés des personnes honorables et dont quelques-unes sont parfaitement connues à la Nouvelle-Orléans, qui composent le board de direction, administreront les affaires de la banque *Home Mutual Saving's*, de manière à en assurer le succès.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker ; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

STAUFFER, MACREADY & CO.—On verra aux annonces que la grande maison de quincaillerie Stauffer, Kent & Co., a été dissoute. M. Wm. A. Kent étant mort, les associés survivants ont formé une nouvelle société sous la raison Stauffer, Macready & Co. Leur maison date de quarante-neuf ans et est conséquemment une des plus anciennes de la Nouvelle-Orléans. La parfaite honorabilité de MM. Stauffer, Macready & Co., et leur grande exactitude dans les affaires les recommandent au patronage du public.

EXCURSION.—On verra dans nos annonces que le magnifique steamer "Bradish Johnson" fera une excursion à la Pass du Sud-Ouest le 4 juillet. Il partira à 10 heures du matin et sera de retour le dimanche matin.

LE 4 JUILLET. — Le steamer *La Belle* fera ce jour-là, une excursion à Kennerville et partira de la rue du Canal à neuf heures du matin. Il y aura à bord une splendide bande de musiciens.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker sont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. *Dépôt général*, Canal 107.

☞ Il ne faut pas accepter de confiance un produit simplement parce qu'il est nouveau et sur la foi de son nom, aussi les Propriétaires des HOME STOMACH BITTERS n'ont-ils pas cette prétention. Ils invitent seulement les consommateurs à faire l'essai de leur produit et à le soumettre à l'examen de tout médecin compétent, convaincus qu'ils sont de voir leurs bitters appréciés par les hommes de goût et les amateurs pour leurs propriétés bienfaisantes et pour leur saveur agréable.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

LA MALADIE DE L'EMPEREUR GUILLAUME.

Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain* :

L'*Union* de Paris publie une dépêche de Berlin d'après laquelle Guillaume de Prusse, par suite de sa maladie récente, serait incapable de " gouverner plus longtemps son peuple." On parlerait de confier la régence au prince héritier, Frédéric Guillaume, qui deviendrait à la fois régent du royaume de Prusse et de l'empire d'Allemagne. Cette nouvelle, si elle n'est pas exacte aujourd'hui, le sera peut-être demain. La race des Hohenzollern, si vigoureuse en apparence, est exposée à des affections héréditaires qui sont aussi atrement fatales que le grand âge. Le plus vieux souverain qu'elle ait fourni à la Prusse, Frédéric II, mourut à 74 ans. Le frère du roi actuel, Frédéric-Guillaume IV, est décédé à 66 ans, en 1860. Deux ans auparavant, son état mental avait fait confier la régence à celui qui devait devenir Guillaume Ier. Né le 22 mars 1797, ce dernier a aujourd'hui plus de 76 ans. Le moment n'est probablement pas éloigné où l'auteur du bombardement de Strasbourg et de Paris, du Bazeilles et de Châteaudun, ira rejoindre dans la tombe les femmes et les enfants tués par ses obus.

Est-ce là un événement dont l'Europe doive se préoccuper outre mesure ? Rien n'indique que le successeur de Guillaume fera écarte de la politique suivie par son père. On le dit assez intelligent pour apprécier les talents des conseillers, Bismarck et de Moltke, à qui le pseudo-empereur doit ses victoires politiques et militaires. Si Guillaume Ier disparaissait, rien ne serait changé ; il n'y aurait qu'un moins que de moins. D'ailleurs, la paix de l'Europe ne dépend pas, quoi qu'on en dise à Berlin, des dispositions du roi de Prusse et de ses vasseaux d'Allemagne. Elle est tout entière entre les mains de la Russie, qui reste, malgré 1866 et 1870, le véritable arbitre de la paix et de la guerre. C'est ce que le New-York *Times* fait très clairement ressortir dans un article sur la paix de l'Europe.

Après avoir parlé de l'éclat avec lequel les gouvernements de Russie, d'Allemagne et d'Angleterre donnent au schah de Perse le spectacle de leur puissance, de leurs armées et de leurs flottes, le *Times* recherche la justification politique de cette étalage de bâtonnettes et de canons rayés. Il la trouve dans la question d'Orient qui est, au milieu des puissances européennes, comme un feu mal éteint sous la cendre. La Russie annexe aujourd'hui Khiva, demain, elle étendra la main vers Constantinople ou Bagdad. Et lorsqu'elle dévorera Constantinople ou Bagdad, quelles dispositions trouvera-t-elle l'Europe en général et l'Allemagne en particulier ? Voici comment le *Times* répond à cette question :

" Les souverains se font des promesses d'amitié, mais les généraux méditent des plans de campagne. Les journaux de Russie disent que c'est uniquement la crainte de la France qui empêche l'Allemagne d'écraser à nouveau son ancienne ennemie. Les journaux de Berlin disent que c'est uniquement la crainte de la France qui empêche l'Allemagne de s'emparer des provinces russes de la Baltique. Pour devenir la grande puissance navale qu'elle aspire à être, l'Allemagne doit développer ses forces navales, et pour atteindre ce but il faut qu'elle prolonge la ligne de ses côtes. Le sort extrême, nous dirions même l'extermination des deux gouvernements mettent à entretenir leurs relations amicales, montrent leur désir d'imposer silence—pour le moment—aux haines nationales. Pourtant le monde n'en est pas moins convaincu que l'Allemagne et la Russie devront en venir aux mains dans un avenir peu éloigné. La puissance militaire que l'Allemagne a acquise, depuis la dernière guerre, ne fera que rendre la lutte plus inévitable.

" La question qui procupe les hommes politiques à Berlin et à St. Pétersbourg ne conviendrait pas d'attaquer de nouveau la France, de l'écraser et de la démembrer avant de tourner les hordes de Moltke vers la Baltique. La France, en effet, permettrait-elle de se tourner vers l'Est avant d'en finir avec l'Ouest ? " Il ne faut pas, écrivions-nous, que le tigre franchisse l'océan de sable sans avoir mis l'Allemagne lorsqu'elle aura le dos tourné."

" Cela est facile à dire ; mais supposons que la Russie après avoir écrasé Khiva, après avoir établi sa frontière à un point douteable au fin de la mer Noire, après avoir ouvert pas l'Asie le chemin de Constantinople, étendue aussi la main vers cette ville. Dans ce cas, ne pourrait-elle pas également relever le gant, autrement dit combattre en même temps la France et la Russie.

" Nous nous sommes donc autorisés à admettre que la consolidation du pouvoir de la Russie en Asie serait à coup sûr l'indice précurseur d'une guerre européenne. L'Angleterre, dans cette situation, ne pourrait rester longtemps en paix avec la Russie. Berlin provoquerait contre des empiètements qui menaceraient du côté de l'est l'équilibre de la Turquie. La protestation aboutirait à la marche d'une armée de cosaques pour fins vers la frontière russe, vers les côtes de la Baltique. En même temps, on verrait la France se lever comme un seul homme pour reprendre l'Alsace et la Lorraine, avec des chances de succès d'autant plus grandes que le pouvoir militaire allemand serait divisé. Dans la lutte prodigieuse qui s'engagerait, l'Autriche courrait des chances d'être écrasée, comme un grain de blé entre deux meules. Qui ne saurait dire à quoi aboutirait cette guerre européenne ; mais on pourrait, comme Pitt le fit après Austerlitz, mourir de désespoir à la perte seule de l'Europe. Il y aurait certainement de grands changements, car les combattants souffriraient assez pour que le vainqueur pût imposer sa volonté à l'Europe.

" La paix du monde dépend, nous pouvons en être certains, de la Russie, c'est-à-dire des événements qui auront commencé à Khiva et qui finiront peut-être par la prise de Stamboul. Il est possible que les hostilités soient longtemps retardées ; mais il n'est pas invraisemblable qu'elles éclatent beaucoup plus tôt qu'on ne le croit généralement. La centralité armée du monde n'offre d'autre garantie de paix que les intérêts des puissances. Si, par exemple, la campagne de Khiva aboutissait promptement à un succès éclatant, cela suffirait pour causer un malaise universel dans toute l'Europe occidentale.

" On peut comparer la paix du monde à un château de cartes ; il suffit d'enlever l'une d'elles pour que tout s'écroule. La Russie est cette carte ; elle tient entre ses mains la destinée du monde, elle décidera de la paix ou de la guerre.

L'AGE DES MONDES.

La science météorologique est encore à ses débuts. Les almanachs du bon Matthieu de Laensberg, qui ne vieillissent, ne font que pas faire le plus petit progrès. En revanche, on connaît mieux l'histoire de la chaleur du globe, et M. Lartet, dans son livre la résume, qui vient de paraître, a réuni avec sa clarté habituelle les nouvelles recherches de la science contemporaine.

La température moyenne de la terre est d'environ 13 degrés. Pour arriver de la température de 100 degrés que possédait sa surface, avant l'apparition de tout être animé, à cet état de 13 degrés, il a fallu plusieurs millions d'années. La terre tend d'ailleurs à se refroidir progressivement. Nous ne sommes pas bien éloignés des régions souterraines où le centre incendie continue à brûler et à s'étendre. Les plus ignorants en matière de science savent que, pour 25 à 30 mètres de profondeur, la température s'augmente d'un degré à trois lieues sous terre on trouverait la chaleur rouge ; à dix ou douze au plus, les matières du fusion. Mais quelque grande que soit cette énergie de la chaleur centrale, s'épuisera, et la croûte solide, la pellicule sur laquelle nous vivons, ira s'épaississant jusqu'au centre même du globe.

Quant à l'avenir, la température ne dépend que de la constitution de l'atmosphère, du soleil et de la chaleur des espaces planétaires. Or le soleil, qui verse dans les espaces une chaleur 6,381 millions de fois plus considérable que celle qu'il envoie à la terre, a déjà subi une diminution dans sa puissance, et les géologues ne doutent pas qu'il ne soit destiné à s'affaiblir de plus en plus et à s'éteindre par la durée des siècles.

Comment essayer de deviner de loin, même avec le secours de l'imagination, l'avenir qui nous est réservé ? Quel sera le monde que nous habiterons ? La terre, notre système planétaire, le soleil qui nous paraît si grand, les étoiles auprès desquelles il est si petit, tous les corps en un mot, sont semés dans l'espace à de vastes, à d'immenses intervalles et sont poussé comme des points dans une mer infinie que silonnent des rayons lumineux. Cette mer, où une température qui est propre, une température d'environ 60 degrés au-dessous de zéro. C'est là le prodigieux réservoir qui a absorbé peu à peu dans son sein la vie et la vertu. Il n'y perdra comme le ruisseau le plus infime s'engloutit et disparaît dans l'Océan. Le temps accomplit infailliblement son œuvre. En comparant notre globe à celui de l'époque originaire de 2000 degrés, le calcul établit que cent millions d'années ont été nécessaires pour épuiser, pour répandre dans l'espace ces 2000 degrés.

Que ces chiffres ne vous épouvantent pas ! Que serait-ce si l'on pouvait avoir idée des nombres qui règlent la durée, les phases, et les révolutions des soleils et des systèmes de soleils ! " Une étoile de la constellation du cygne, a dit Arago, se déplace tous les ans, en ligne droite, de plus de 8 secondes. La distance qui nous sépare, par une seconde correspond en même à 6 millions de millions de lieues ; donc, tous les ans, cette étoile parcourt au moins 40 millions de millions de lieues. Maupertuis, cependant, ou l'appelait une étoile fixe."

" Le plus expédient, disait Charron sur des questions analogues, est que l'âme s'élève par-dessus tout, en un vide vague et infini, avec un silence profond et chaste et une admiration toute pleine de crainte humilité."

Il n'en faut pas moins savoir gré aux hommes de science qui traduisent en langue intelligible ces enchenses et intéressantes recherches. Grâce à eux, ces notions, jusqu'ici réservées au petit nombre, entreront peu à peu dans le domaine commun. N'est déplâne aux ténèbres de l'orthodoxie biblique, il faudra bientôt cesser d'enseigner aux petits enfants de nos écoles que la terre a six mille années d'existence, et que par millions que compte aujourd'hui la science moderne, elle est-elle encore au-dessous de la vérité.

ENTREPOT DE TAPIS,

No 73 RUE DE CHARTRES, No 73,

A. BRUNEAU, Importateur,

Offre, en Gros et en Détail,

TAPIS—Moquette, Velours Frappé, Velours Ordinaire, Tapestry, Brussels, Ingrain, Three-Ply, Extra Super, Super, Common, Hemp, Rag, Cocoa, Stair, Rattan, Floor Oil Cloth, Table Oil Cloth, Stair Oil Cloth, Window Shades, Linen Crash, Table Linen, Napkins, Towels, Towelling, Bed Ticking, Quilts, Counterpanes, Blankets, Comforts, Flannels, Cassimeres, Doeskins, Linseys, Kentucky Jeans, Tweeds, Satinets, Cottonades, Denims, Osnaburgs, Stripes, Ticks, Shirtings, Sheetings, Cambrics, Muslins, Jaconets, Swiss, Nainsook, Victoria Lawns, Piques, Marseilles, Bed Spreads, Toilet Covers, Hosiery, Gloves, Mitts, Suspenders, Cravats, Scarfs, Ties, Collars, Cuffs, Shirts, Drawers, Undershirts, Balmorals, Skirts, Corsets, Ribbons, Velvets, Laces, Edgings, Insertings, Embroideries, Handkerchiefs, Veils, Veilings, Fringes, Buttons, Trimmings, Notions, Fancy Goods, Perfumery, Soaps, Combs, Brushes, Mirrors, Toilet Sets, Jewelry, Watches, Clocks, Bronzes, Statuettes, Vases, Lamps, Chandeliers, Gas Fixtures, Shades, Globes, Burners, Chimneys, Wicks, Matches, Cutlery, Pocket Knives, Scissors, Razors, Strops, Hones, Shaving Soap, Shaving Brushes, Shaving Mugs, Pipes, Tobacco, Cigars, Snuff, Canes, Umbrellas, Parasols, Sun Shades, Fans, Trunks, Valises, Carpet Bags, Satchels, Baskets, Hats, Caps, Boots, Shoes, Gaiters, Slippers, Rubbers, Overshoes, Leggings, Clothing, Ready-Made Clothing, Boys' Clothing, Children's Clothing, Infants' Clothing, Gents' Furnishing Goods, Ladies' Furnishing Goods, Boys' Furnishing Goods, Children's Furnishing Goods, Infants' Furnishing Goods, Dress Goods, Silks, Satins, Poplins, Alpacas, Mohairs, Delaines, Ginghams, Prints, Calicos, Percales, Chintzes, Lawns, Organdies, Jaconets, Swiss, Nainsook, Victoria Lawns, Piques, Marseilles, Bed Spreads, Toilet Covers, Hosiery, Gloves, Mitts, Suspenders, Cravats, Scarfs, Ties, Collars, Cuffs, Shirts, Drawers, Undershirts, Balmorals, Skirts, Corsets, Ribbons, Velvets, Laces, Edgings, Insertings, Embroideries, Handkerchiefs, Veils, Veilings, Fringes, Buttons, Trimmings, Notions, Fancy Goods, Perfumery, Soaps, Combs, Brushes,